



## LE CENTRE NATIONAL DE TOXICOLOGIE

*Pr B. Alamir*

Devant les perspectives de développement de l'environnement chimique et son impact sur la santé en Algérie et afin de répondre à toutes les sollicitations des différents secteurs d'activité, la création du Centre National de Toxicologie s'est avérée indispensable.

En effet et compte tenu des nouvelles notions en santé publique, à savoir « le risque toxique », « le risque chimique » et « la santé environnementale » auxquels l'OMS attribue 33% des maladies dans le monde et 90% des cancers d'origine chimique, les pouvoirs publics ont été amenés à décider de se doter d'un instrument à

même d'évaluer le risque toxique au niveau national.

Le Centre National de Toxicologie a été créé par le « décret exécutif N°98-188 du 7 Safar 1419 correspondant au 2 juin 1998 portant création, organisation et fonctionnement du Centre National de Toxicologie ».

Le CNT est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, érigé sous l'égide du Ministère de la Santé qui est le garant de la santé du citoyen. Il a pour mission la prise en charge des problèmes toxicologiques au niveau

national qu'il assure par le biais de ses trois annexes situées à Oran, Annaba et Ouargla.

Ses principales activités sont :

- L'analyse et l'expertise toxicologiques.
- L'aide au diagnostic et le conseil thérapeutique.
- La participation aux enquêtes nationales et internationales.

### 1. Analyse et expertise toxicologiques

La Toxicologie est la science qui permet d'évaluer la nocivité des substances chimiques et de prévenir la population du risque toxique. A ce titre, le CNT pratique des analyses et des expertises dans les domaines suivants :

- Le domaine thérapeutique : recherche et dosage des médicaments et des drogues dans les milieux biologiques lors des intoxications par ces produits et suivi thérapeutique lors du traitement par certains médicaments (antiépileptiques, digoxine, méthotrexate).
- Le milieu professionnel : recherche et dosage des résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires dans le domaine agricole et des métaux et solvants dans le domaine industriel.
- Le milieu environnemental : recherche et dosage de divers polluants dans l'eau suite à la modification de sa qualité par le rejet de déchets toxiques.
- Le domaine alimentaire : identification et dosage des additifs et des contaminants dans différentes denrées alimentaires.

Il est à noter que le CNT aspire à se faire accréditer selon la norme ISO/CEI 17025

et ce, dans le souci de rendre des résultats analytiques conformes aux exigences internationales en matière de compétence technique d'un laboratoire d'analyses.

### 2. Aide au diagnostic et conseil thérapeutique

Le Le CNT assure cette activité par le biais du Département des Centres d'information toxicologique, en étroite collaboration avec le Centre Anti-Poisons d'Alger (CAP). D'autre part, le décret exécutif n°97-37 du 14 janvier 1997 oblige les fabricants et les importateurs des produits ménagers, cosmétiques et d'hygiène corporelle de déposer leurs formules intégrales au service d'enregistrement et de dépôts de formules. Ainsi, lors des intoxications par ces produits, les médecins du CNT auront toute la latitude de consulter ces formules afin de donner la conduite à tenir adéquate en fonction de la nature des composés.

### 3. Participation aux enquêtes nationales et internationales

#### A titre d'exemples :

- Participation à l'enquête sur l'impact de la pollution chimique sur la santé de la population, sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé (2000-2001).
- Participation à la campagne de lutte anti-acridienne en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2004 - 2005).
- Participation à la lutte anti-scorpionique, sous l'égide du Ministère de la Santé et de la Population (le CNT est membre du comité de lutte anti-scorpionique)■